



N°DEL65-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Bérengère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
Mme HENault Marylène
Mme LABARCHEDE Martine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle
M. LE BAIL Gérard
Mme LAGRASSE Catherine

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. STETIN Pierre
M. LOUME Yves
Mme SABOURAULT Bérengère
M. LAFOURCADE Laurent

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENault Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES : NETTOYAGE, ENTRETIEN ET REPARATION DES VETEMENTS DE TRAVAIL

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-3, L5211-1 et L5211-2,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax a proposé aux communes membres et à leurs établissements publics d'adhérer à un groupement de commandes pour le nettoyage, l'entretien et la réparation des vêtements de travail.

Compte tenu des besoins de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et de l'intérêt de mutualiser les achats (optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment), il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adhérer à ce groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

Il est notamment prévu, conformément aux dispositions de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales l'attribution du marché par une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la constitution du groupement de commandes et les termes de la convention afférente jointe en annexe relatifs au nettoyage, à l'entretien et la réparation des vêtements de travail

Article 2 : DESIGNE M. Alain GODOT en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres ad hoc, et Mme Sophie IRIGOYEN en qualité de membre suppléant

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 21 juillet 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.